

[mère/père] pour le divorce de mes parents” et “Je n’ai toujours pas pardonné ma/mon [mère/père] pour la douleur qu’elle/il a infligé à ma famille.” Les options de réponse sont (je ne suis pas du tout d’accord), 1 (je ne suis pas d’accord), 2 (je ne me prononce pas), et 3 (je suis tout à fait d’accord), avec l’option de réponse supplémentaire “non applicable.” Comme l’avaient fait Laumann-Billings and Emery (2000), “non applicable” a été traité comme une donnée manquante, et la moyenne de l’échelle a été calculée sur la base des questions restantes. Les degrés de fiabilité pour la mère ($\alpha = .90$) et pour le père ($\alpha = .91$) se sont avérés excellents.

Relation dans son ensemble. Cette échelle comprend deux questions: “Comment vous entendez-vous avec votre [mère/père]?” (options de réponse de 0 [extrêmement bien], à 2 [bien sans plus], à 4 [pas bien du tout], avec une option de réponse supplémentaire “non applicable/aucun contact”), et “Quel type de relation maintenez-vous avec votre [maman/papa]?” (options de réponse 0 [la pire qui soit], à 3 [normale sans plus], à 6 [la meilleure des relations], avec une option de réponse supplémentaire “non applicable/aucun contact”). Le score de la première question a été inversé et les scores ont été ajustés afin des les adapter à l’échelle de réponse de la deuxième question. Quatorze étudiants ont choisi l’option “non applicable/aucun contact” pour l’une des questions ou pour les deux questions portant sur leur relation avec leur père. Puisque cela indiquait l’absence de relations avec le père, la réponse enregistrée est 0. Les degrés de fiabilité pour la mère ($\alpha = .93$) et pour le père ($\alpha = .97$) se sont avérés excellents.

Résultats

Fiabilité des informations fournies par les parents

Tous les cas dans lesquels les deux parents ont fourni des informations ont été utilisés afin de déterminer le niveau d’entente entre les parents. Les corrélations entre les informations fournies par les parents relativement à toutes les variables sont assez substantielles pour justifier l’utilisation des informations fournies par les mères dans le cadre des analyses corroboratives; Lorsque seul le père a fourni des informations, nous avons utilisé ces données. Les corrélations entre les informations fournies par les parents relativement aux gardes de nuit pour les trois âges considérés sont $r_s > .84$ ($N_s = 15, 17, 33$, $ps < .001$), et les corrélations relatives aux visites de jour sont $r_s = .46$ to $.90$, $ps < .01$. La corrélation entre les informations fournies par les parents relativement au temps parental annuel entre les âges de 5 et de 10 ans est de $.72$, et entre les âges de 10 à 15 cette corrélation est de $.86$ ($N_s = 37$), $ps < .001$. Les informations fournies par la mère relativement au temps parental entre les âges de 5 et 10 ans, et entre les âges de 10 à 15 ans coïncident avec les informations recueillies auprès des étudiants. ($r_s > .81$, $N = 159$, $ps < .001$), et il en va de même pour les informations fournies par le père ($r_s > .83$, $N = 46$, $ps < .001$), ce qui reproduit le schéma observé par Fabricius and Luecken (2007). Les corrélations entre les informations fournies par les parents relativement à la fréquence des conflits parentaux à chacune des quatre période sont de $r_s = .40, .46, .49, .69$ ($N_s = 35$ to 36), $ps < .05$.

Concernant les désaccords relatifs aux gardes de nuit au cours des trois premières années, 73% de tous les parents ont apporté une réponse de même catégorie, parmi les quatre catégories relatives au niveau de désaccord, et 87% ont inscrit leur réponse dans la même catégorie lorsque les catégories étaient arbitrairement divisées en “d’accord” (Catégories 0 et 1) et “pas d’accord” (Catégories 2 et 3). Parmi les familles sélectionnées pour mener les analyses corroboratives, tel qu’indiqué par les mères lorsque les deux parents ont fourni des informations, 64% étaient en général d’accord sur le principe des gardes de nuit; 11% avaient des désaccords mais parvenaient généralement à une solution agréable aux deux parties; 6% ne sont jamais parvenus à un accord et l’un des parents a obtenu ce qu’il ou elle souhaitait en grande partie parce que l’autre a cédé; et 19% sont parvenus à une décision finale par le biais de la médiation, de l’évaluation des conditions de garde, de négociations par avocats interposés, ou d’une décision de justice. Parmi les familles sélectionnées pour les analyses corroboratives, 75% des mères et 100% des pères ont indiqué que le père souhaitait plus de gardes de nuit.

La moyenne des niveaux de temps parental tend à différer selon qu’elle a été rapportée par les mères ou par les pères, ce qui coïncide avec les conclusions de la plupart des études (par ex., Braver &

O’Connell, 1998). Concernant les trois premiers âges considérés, les pères tendent à rapporter plus de gardes de nuit au cours d’une période type de 2 semaines ($M_s = 3.1, 3.4, 3.9$, respectivement) que les mères ($2.1, 2.6, 2.5$; $t_s(14$ à $32) = 1.87$ à 3.97 , $ps = .080$ to $.000$). Cependant, les informations concernant les gardes de jour ne diffèrent pas, $t_s < 1.35$. Les pères rapportent plus de temps parental que les mères aux âges compris entre 5 et 10 ans ($M_s = .29, .22$, respectivement) et entre 10 et 15 ans ($.28$ et $.22$; $t_s(36) = 2.44$ et 2.51 , $ps < .05$). Les informations fournies par les étudiants se situent entre celles fournies par leurs parents aux âges compris entre 5 et 10 ans ($.26$) mais sont identiques aux informations fournies par les pères aux âges compris entre 10 et 15 ans ($.28$).

La moyenne des niveaux de conflit ne diffère pas de manière significative selon que les informations proviennent du père ou de la mère. Une analyse de variance de mesures répétées (ANOVA) à 2 (parents) X 4 (périodes) sur la fréquence des conflits parentaux n’a mis en évidence qu’un effet de période, $F(3, 96) = 18.81$, $p < .001$, et aucun effet induit par un parent ou par l’interaction entre le parent et la période ($F_s < 1$). Les conflits diminuent sur les quatre périodes, $M_s = 3.49, 3.96, 3.15, 2.65$, respectivement. La diminution mise en évidence par l’analyse ci-dessus ne provient que des cas où les deux parents ont fourni des informations, mais est semblable à la diminution indiquée par tous les parents sélectionnés pour les analyses corroboratives (pour lesquelles nous avons utilisé les informations fournies par la mère lorsque les deux parents ont participé), $M_s = 3.81, 3.94, 3.02, 2.53$, respectivement; $F(3, 321) = 41.427$, $p < .001$. Les moyennes montrent que, 3 à 5 ans après la séparation, les parents ont indiqué que la fréquence de leurs conflits se situait à mi-chemin entre “rarement” and “parfois.”

Analyses corroboratives

Les cas retenus pour les analyses corroboratives sont ceux dans lesquels les parents se sont séparés de manière permanente avant que l’enfant n’atteigne l’âge de 3 ans; et l’enfant a eu un temps parental au plus égal avec le père à ce moment et par la suite (sauf indication a contrario); il était de plus établi que le père n’avait pas été absent de la vie de l’enfant. Lorsque seule la mère ou les deux parents ont répondu, nous avons utilisé les informations fournies par la mère, et lorsque seul le père a répondu nous avons utilisé ses informations.

Proportion de temps parental. Tout temps parental exercé au cours d’une journée par le père à son domicile avec l’enfant pouvait inclure le fait de passer la nuit (c’est à dire une “garde de nuit”) ou pas (c’est à dire une “visite de jour”). (Les pères ne bénéficiant pas de gardes de nuit ni de visites de jour pouvaient tout de même exercer leur temps parental à d’autres endroits, tels que le domicile de la mère). La Figure 2 montre la proportion d’enfants à chacun des trois âges considérés, avec la combinaison d’une simple présence ou absence de temps parental exercé en visites de jour ou en gardes de nuit au domicile du père au cours d’une période type de deux semaines. Les N_s augmentent avec l’âge étant donné que 52 parents ont indiqué une séparation lorsque les enfants étaient âgés de moins d’1 an, 29 autres ont indiqué une séparation lorsque les enfants étaient âgés d’1 an (ce qui amène le N à 81), et 35 autres ont indiqué une séparation lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans (ce qui amène le N à 116). Au fur et à mesure que les enfants grandissent, leur nombre pour les deux premières combinaisons (c’est à dire ceux n’ayant pas de temps parental en garde de nuit) s’est trouvé proportionnellement réduit, et un plus grand nombre d’entre eux s’est trouvé dans les deux dernières combinaisons (c’est à dire ceux ayant du temps parental en garde de nuit). Avant l’âge de deux ans, presque deux tiers des enfants ont bénéficié d’un temps parental plus ou moins important en garde de nuit.

VOISE NE VARIETUR

Sous le N° 869



23 OCT. 2017

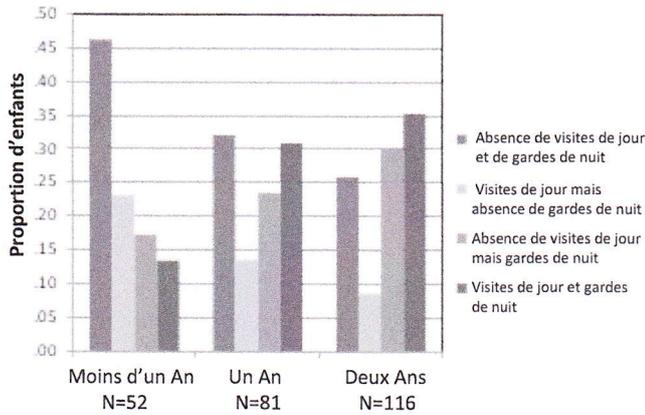


Figure 2. Proportion d'enfants à chaque âge pour chaque combinaison de temps parental de jour et de nuit au domicile du père pour une période typique de 2 semaines

Non seulement observe-t-on que la proportion d'enfants en garde de nuit, quel qu'en soit la fréquence, augmente d'année en année tel qu'indiqué plus haut, mais le nombre de gardes de nuit par enfant a également augmenté. La Figure 3 montre la proportion d'enfants à chaque âge avec des nombres différents de gardes de nuit au domicile du père pour une période type de 2 semaines. L'augmentation avec l'âge est due aux séparations advenues avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 1 an. Elles sont la cause de l'augmentation du nombre de gardes de nuit au cours des deux années suivantes ($M_s = 1.06, 1.39, \text{ et } 1.73$, respectivement; $F(2, 102) = 8.723, p < .001$). Les parents qui se sont séparés lorsque l'enfant avait 1 an n'ont pas augmenté le nombre de gardes de nuit au cours de l'année suivante ($M_s = 1.93 \text{ et } 2.10$, respectivement; $t(28) = .895, p = .378$). Les informations fournies par les parents qui se sont séparés alors que l'enfant avait 2 ans ont produit une moyenne de 2.17 gardes de nuit. A l'âge de 2 ans, le nombre de gardes de nuit ne dépend plus de la date plus ou moins éloignée à laquelle les parents se sont séparés. A l'âge de 3 ans (âge lors de la séparation: moins d'1 an, 1 an, 2 ans) une ANOVA unidirectionnelle portant sur le nombre de gardes de nuit à l'âge de 2 ans n'a pas fait apparaître de différences significatives, $F(2, 115) = 512, p = .600$. Enfin, la proportion de temps parental annuel pendant la petite enfance (2 ans) marque la limite supérieure du temps parental pendant l'enfance (de 5 à 10 ans), et le début de l'adolescence (de 10 à 15 ans; $M_s = .20, .21, .21$, respectivement; $F(2, 174) = .49, p = .615$). Cette analyse n'a pas été limitée aux enfants ayant au plus un temps parental équivalent avec le père, afin d'inclure ceux qui étaient confiés ou cessaient d'être à la garde du père à un moment ou à un autre.

Mesures des relations parents-enfant. Le Tableau 1 montre les moyennes et écarts-types de l'échelle pour les auto-évaluations par les cinq jeunes adultes de leurs relations avec chacun de leurs parents. Les moyennes indiquent toutes de meilleures relations avec la mère qu'avec le père, et la variabilité des scores est plus importante pour les pères quelle que soit l'échelle.

Le Tableau 1 fait également apparaître les corrélations de chaque échelle avec le nombre de gardes de nuit aux deux extrémités des 3 premières années de l'enfant; c'est à dire, lorsqu'ils étaient nourrissons (moins d'1 an) et pendant leur petite enfance (2 ans). Les corrélations avec le temps parental de jour n'apparaissent pas car aucune n'est apparue significative. Ces corrélations indiquent que les gardes de nuit au cours des premiers mois et de la petite enfance présentent des associations similaires avec ces aspects des relations parents-enfant à long terme. Concernant la relation père-enfant, un nombre plus important de gardes de nuit au cours des premiers mois et de la petite enfance, est associé à une meilleure qualité des relations père-enfant au début de l'âge adulte sur toutes les échelles, à une exception près; les gardes de nuit au cours des premiers mois sont associées de manière

positive, mais non significative, ($r = .233$) à la qualité de la relation dans son ensemble.

Concernant la relation mère-enfant, les gardes de nuit au cours des premiers mois sont associées de manière positive, mais non significative, à une meilleure qualité des relations mère-enfant, à deux exceptions près; c'est à dire que l'association avec l'interaction mère-enfant est significative ($r = .284$), et l'association au ressentiment envers de la mère tend vers la hausse ($r = .060$). Les gardes de nuit au cours de la petite enfance sont associées de manière significative avec de meilleures relations mère-enfant quelle que soit l'échelle, à une exception près; c'est à dire que l'association au ressentiment à l'égard de la mère est non-significative et le ressentiment envers la mère tend vers la hausse ($r = .126$). Le plus haut niveau de ressentiment envers la mère, à 6 ou 7 gardes de nuit au cours de la petite enfance ($M = 1.11$), indique qu'en moyenne les étudiants ne considèrent pas leur mère responsable des problèmes de la famille puisque l'option de réponse "1" signifie "pas d'accord" avec la réponse indiquant un ressentiment. L'expression la plus forte du ressentiment envers la mère si l'on considère l'ensemble des étudiants ayant eu six à sept gardes de nuit au cours de la petite enfance a été "2," ce qui indique "neutre."

Afin d'établir la certitude que ces cinq échelles font écho à un facteur de sécurité commun aux relations père-enfant et mère-enfant, et également dans le but de simplifier les analyses corroboratives, il a été effectué une analyse des mesures de la relation parents-enfant tenant compte d'un facteur principal, aux résultats de laquelle a été appliquée une rotation promax. Une solution à deux facteurs (Tableau 2) a pu expliquer 67.9% des variances avec des valeurs Eigen de 4.21 et 3.16, et les facteurs représentent clairement la relation au père et la relation à la mère. Les scores des étudiants pour chaque facteur (méthode de régression) ont été conservés, et ces poids factoriels ont été utilisés dans le cadre des analyses corroboratives. Les poids factoriels sont calculés en normalisant toutes les échelles d'entrée, ce qui permet de ramener les moyennes pour le facteur mère et le facteur père à 0 et les écarts-types à 1.

Temps parental et relations parents-enfant. Le Tableau 3 montre les corrélations, les moyennes, et les écarts-types des mesures utilisées dans le cadre des analyses corroboratives (les questions

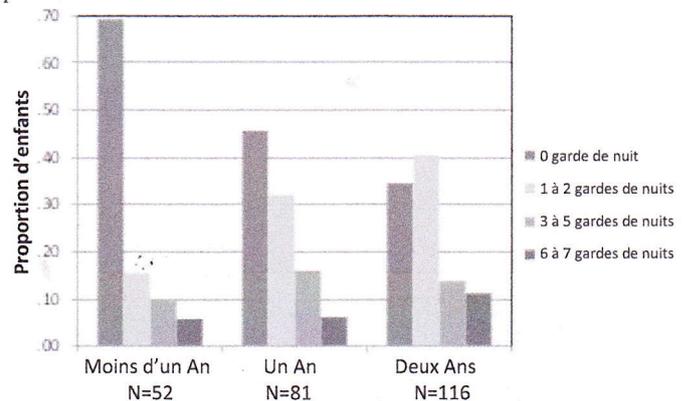


Figure 3. Proportion d'enfants à chaque âge avec des nombres différents de gardes de nuit au domicile du père au cours de 2 semaines-types.

WISE NE VARIETUR
Sous le N° 869



23 OCT. 2017

Table 1

Écartes moyennes et écarts-types pour les Echelles des Relations Parents-Enfant et Corrélations avec le nombre de Nuits passées au Domicile du Père

| Échelles | Range | Moyenne | σ | Corrélations avec les gardes de nuit | |
|------------------------------------|-------|---------|----------|--------------------------------------|--------------------|
| | | | | Moins d'un an (N = 52) | 2 ans (N = 116) |
| Attention portée par le père | 0-3 | 1.59 | .87 | .295* | .457*** |
| Attention portée par la mère | | 2.43 | .58 | .186 | .202* |
| Interaction père-enfant | 0-3 | 1.73 | .97 | .344* | .440** |
| Interaction mère-enfant | | 2.37 | .66 | .284* | .208* |
| Importance aux yeux du père | 0-4 | 2.63 | 1.31 | .419** | .476*** |
| Importance aux yeux de la mère | | 3.74 | .47 | .192 | .176† |
| Ressentiment envers le père | 0-4 | 1.84 | 1.07 | -.389** | -.357*** |
| Ressentiment envers la mère | | .64 | .76 | .060 | .126 |
| Relation au père dans l'ensemble | 0-6 | 3.33 | 1.94 | .233 | .446*** |
| Relation à la mère dans l'ensemble | | 5.01 | 1.03 | .088 | .207* |

† $p = .058$. * $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$.

portant sur le niveau d'études des parents et les désaccords au sujet des gardes de nuit ont été involontairement omises d'une trentaine d'études.) Les parents ayant moins de conflits, un niveau d'études plus élevé, ou un meilleur consensus au sujet des gardes de nuit n'ont pas mis en place plus de gardes de nuit, que ce soit pendant la petite enfance (2 ans) ou pendant les premiers mois (moins d'1 an). Les scores relatifs à la qualité de la relation père-enfant chez le jeune adulte sont tous corrélés à un nombre plus importants de gardes de nuit au domicile du père pendant les premiers mois et la petite enfance, et plus de temps parental avec les pères au cours de l'enfance et de l'adolescence. La qualité des relations mère-enfant chez le jeune adulte est corrélée au nombre de gardes de nuit au cours de la petite enfance. Les étudiants ayant eu le plus grand nombre de gardes de nuit lorsqu'ils étaient nourrissons tendaient aussi à avoir plus de gardes pendant leur petite enfance ($r = .77$). Les gardes de nuit au cours de ces deux périodes sont étroitement corrélées ($r_s > .66$) à la proportion de temps parental au cours de l'enfance et de l'adolescence. Le temps parental de jour au cours de la petite enfance s'est avéré sans lien avec les gardes de nuit pendant les premiers mois ou au cours de la petite enfance, mais est positivement corrélé à la proportion ($r_s > .25$) de temps parental pendant l'enfance et l'adolescence. Les personnes de sexe féminin ont fait état de relations de moins bonne qualité avec leur père. La fréquence des désaccords parentaux au sujet des gardes de nuit est associée à un degré plus élevé de conflit parental et à un âge plus précoce à la séparation.

Nous avons utilisé la méthode de régression multiple pour déterminer si le temps parental exercé au cours de gardes de nuit lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans permettait d'augurer de la qualité de leurs relations avec leur père au début de l'âge adulte en tenant compte du sexe de l'enfant, du temps parental de jour avec le père à l'âge de 2

ans, et du pourcentage annuel de temps parental avec le père au cours de l'enfance et de l'adolescence. La variable dépendante est le poids factoriel de la relation père-enfant. Nous avons également tenu compte du niveau d'études des parents, des conflits parentaux, des désaccords au sujet des gardes de nuit, et de l'âge à la séparation, parce que ces corrélations avec les scores de la relation père-enfant, quoique non significatives, atteignent un niveau approximatif de $r = .15$. Le Tableau 4 indique qu'une plus grande fréquence des gardes de nuit à l'âge de 2 ans, ainsi qu'un temps parental plus important aux âges compris entre 10 et 15 ans contribuent de manière indépendante à la qualité des relations père-enfant chez le jeune adulte, au-delà de ce qui peut être expliqué par les autres variables de contrôle. Le Tableau 5 contient les résultats concernant les relations mère-enfant. Nous avons également tenu compte du sexe de l'enfant, du temps parental de jour avec les pères à l'âge de 2 ans, et du pourcentage annuel de temps parental avec les pères au cours de l'enfance et de l'adolescence. Nous n'avons pas tenu compte du niveau d'études des parents, des conflits parentaux, des désaccords au sujet des gardes de nuit, ni de l'âge à la séparation car ces corrélations avec les scores des relations mère-enfant n'étaient que de $r = .10$ ou inférieures. Les résultats indiquent que la fréquence accrue des gardes de nuit à l'âge de 2 ans ainsi qu'une durée plus importante du temps parental de jour avec les pères à l'âge de 2 ans contribuent de manière indépendante (bien que l'effet concernant les visites de jour n', $p = .074$) à la qualité des relations mère-enfant, au-delà de ce qui peut être expliqué par le sexe de l'enfant et par le temps parental annuel au cours de l'enfance et de l'adolescence.

La Figure 4 montre les relations significatives mises en évidence par les analyses ci-dessus entre les gardes de nuit avec le père à l'âge de 2 ans et la qualité de la relation entre l'enfant et chacun de ses parents au début de l'âge adulte. Il existe un rapport, "dose-effet" linéaire entre la fréquence accrue des gardes de nuit et la meilleure qualité des relations père-enfant; il apparaît que chaque garde de nuit est accompagnée d'une augmentation de la qualité de la relation père-enfant. La relation concernant les mères suit un schéma de « seuil », selon lequel l'absence de garde de nuit est associée à la détérioration des relations mère-enfant, et la présence de gardes de nuit, quel qu'en soit le nombre, est associée à de meilleures relations mère-enfant. Il est probable que la présence du schéma de seuil pour les mères soit due aux effets-plafonds des scores bruts sur les cinq échelles d'évaluation de la relation mère-enfant (voir Tableau 1). Il faut se défier d'interpréter la Figure 4 comme indiquant que les relations avec le père surpassent les relations avec la mère dès que l'on atteint deux gardes. La moyenne du poids factoriel pour chaque facteur de la relation est ramenée à 0. La Figure 4 fait apparaître que les relations père-enfant les plus satisfaisantes sont obtenues à un nombre de gardes de nuit égal (6 à 7 gardes sur une période de 2 semaines), ce qui est également le point

Tableau 2

Saturation factorielle des Echelles de relation Parents-Enfant à Deux Facteurs

| Échelles | Relations avec le père | Relations avec la mère |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Attention portée par le père | .894 | .215 |
| Attention portée par la mère | .111 | .926 |
| Interaction père-enfant | .906 | .126 |
| Interaction mère-enfant | .168 | .841 |
| Importance aux yeux du père | .912 | .208 |
| Importance aux yeux de la mère | .130 | .670 |
| Ressentiment envers le père | -.656 | .006 |
| Ressentiment envers la mère | .025 | -.625 |
| Relation au père dans l'ensemble | .891 | .079 |
| Relation à la mère dans l'ensemble | .168 | .815 |

VISE NE VARIETUR

Sous le N° 869



23 OCT. 2017

Tableau 3

Corrélations entre les Mesures, les Moyennes et les Écarts-types

| Mesures | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|
| 1. Gardes nuit à moins d'1 an | | | | | | | | | | | | |
| 2. Gardes nuit à 2 ans | .768** | | | | | | | | | | | |
| 3. Visites jour à 2 ans | .042 | -.002 | | | | | | | | | | |
| 4. TP 5-10 ans | .691** | .768** | .265** | | | | | | | | | |
| 5. TP 10-15 ans | .671** | .663** | .249** | .875** | | | | | | | | |
| 6. Rel. P-E | .356* | .500** | .156 | .525** | .547** | | | | | | | |
| 7. Rel. M-E | .141 | .199* | .106 | .082 | .049 | .163 | | | | | | |
| 8. Sexe de l'enfant | -.206 | -.143 | .033 | -.120 | -.158 | -.211* | -.165 | | | | | |
| 9. Niv. Etudes parents | .085 | -.114 | .021 | -.101 | -.111 | .148 | .040 | .062 | | | | |
| 10. Conflit parental | -.034 | .014 | .021 | .026 | -.031 | -.143 | .103 | -.027 | -.042 | | | |
| 11. Désaccord parental | -.137 | .021 | .052 | .037 | .078 | -.197 | .080 | .094 | -.016 | .390** | | |
| 12. Âge à la séparation | | .090 | .047 | .119 | .105 | .129 | -.068 | .060 | -.032 | -.004 | -.211* | |
| Moyenne | 1.058 | 1.957 | .918 | .170 | .142 | .00 | .00 | 1.638 | .545 | .010 | .253 | 1.853 |
| σ | 1.903 | 2.176 | 1.656 | .166 | .157 | .974 | .963 | .483 | .501 | .871 | .437 | .857 |

Note. TP 5-10 ans = proportion annuelle de temps parental au domicile du père entre 5 et 10 ans; TP 10-15 ans = proportion annuelle de temps parental depuis 10 ans jusqu'à 15 ans; Rel. P-E = poids factoriel de la relation père-enfant; Rel. M-E = poids factoriel de la relation mère-enfant; sexe: 1 = masculin, 2 = féminin; Niveau d'études des parents: 0 = sans diplôme universitaire de premier cycle, 1 = avec diplôme universitaire de premier cycle; Conflit parental = moyenne des scores de fréquence normalisés relatif aux conflits parentaux 5 ans avant et 5 ans après la séparation définitive; Désaccord parental = désaccord parental portant sur le nombre de gardes de nuit au domicile du père: 0 = d'accord, 1 = pas d'accord; Age à la séparation: 0 = moins d'1 an, 1 = 1 an, 2 = 2 ans.

* $p < .05$. ** $p < .01$.

auquel les relations mère-enfant se trouvent à leur plus haut niveau. Les moyennes globales brutes (converties en pourcentages) pour les cinq échelles de la relation parent-enfant sur la base de six à sept gardes de nuit sont de 87% pour les relations mère-enfant, et de 83% pour les relations père-enfant. Par conséquent, ce n'est que dans le cas de gardes de nuit réparties de manière essentiellement égale entre les parents à l'âge de 2 ans que les enfants, en grandissant, ont construit des relations fortes et optimales avec leurs deux parents.

Nous avons ensuite tenté de déterminer si les associations positives entre les gardes de nuit à l'âge de 2 ans et les relations parents-enfant variaient en fonction de certains facteurs, par exemple si les parents (a) avaient un niveau de conflit important, (b) étaient fondamentalement en désaccord sur le principe des gardes de nuit, (c) n'avaient pas fait d'études, ou (d) s'étaient séparés lorsque l'enfant avait moins d'1 an, 1 an, ou 2 ans. Nous avons tenté d'évaluer séparément la modération exercée par chacune de ces quatre variables, en ajoutant l'interaction

Tableau 4

Régression des gardes de nuit pour les enfants âgés de 2 ans et

| Variables prises en considération | β | t | p |
|-----------------------------------|---------|-------|------|
| Visites de jour à 2 ans | .13 | 1.16 | .250 |
| TP 5-10 ans | -.37 | -1.33 | .188 |
| TP 10-15 ans | .55 | 2.67 | .010 |
| Sexe de l'enfant | -.15 | -1.42 | .162 |
| Niv. Etudes parents | .18 | 1.81 | .076 |
| Conflit parental | -.06 | -.55 | .581 |
| Désaccord parental | -.17 | -1.51 | .136 |
| Âge à la séparation | -.09 | -.92 | .359 |
| Gardes de nuit à 2 ans | .38 | 2.05 | .045 |

Note. La variable dépendante est le poids factoriel de la relation mère-enfant. TP normalisé. Sexe: 1 = masc., 2 = fém.; TP 5-10 ans = proportion annuelle de temps parental au domicile du père entre 5 et 10 ans; TP 10-15 ans = proportion annuelle de temps parental entre 10 et 15 ans; Désaccord parental = désaccord parental sur le nombre de nuits au domicile du père: 0 = d'accord, 1 = pas d'accord; Niv. éducation des parents: 0 = sans dipl. 1^{er} cycle univ., 1 = avec dipl. 1^{er} cycle univ.; Age à la séparation: 0 = moins d'1 an; 1 = 1 an; 2 = 2 ans

régressions de la relation père-enfant et de la relation mère-enfant indiquées ci-dessus. Nous avons créé les termes de l'interaction après avoir centré les variables afin de réduire la multicollinéarité (Aiken & West, 1991). Aucun des termes d'interaction ne pouvait être considéré comme significatif, même légèrement, relativement aux relations père-enfant ou mère-enfant ($05 < ts < 1.04$; $.958 > ps > .300$). Les Figures 5 et 6 illustrent l'absence de modération par les situations de conflit ou de désaccord (les figures décrivant le niveau d'études et l'âge à la séparation sont semblables et disponibles sur demande). La Figure 5A montre que la relation linéaire positive entre le nombre de gardes de nuit à l'âge de 2 ans et les relations père-enfant est clairement préservée à la fois dans le cas des parents ayant un niveau de conflit peu élevé que dans celui des parents ayant un niveau de conflit élevé, et la Figure 6A montre qu'elle est également préservée, que les parents soient en accord ou en désaccord avec le principe des gardes de nuit. Il est évident que, dans le cas d'un niveau de conflit élevé ou de désaccord fortement exprimé, un plus grand nombre de gardes de nuit est requis pour que les relations père-enfant atteignent le même niveau que dans le cas d'un niveau de conflit peu élevé et de consensus entre les parents (la même chose s'applique au niveau d'études et à l'âge à la séparation: en cas de niveau d'études plus bas et de séparation à un âge plus précoce, un nombre de gardes de nuit plus important est requis pour parvenir au même niveau de relation père-enfant que dans les cas où le niveau d'études est plus élevé et la séparation plus tardive).

Tableau 5

Régression des gardes de nuit pour les enfants âgés de 2 ans et variables de contrôle sur les relations mère-enfant

| Variables prises en considération | β | t | p |
|-----------------------------------|---------|-------|------|
| Visites de jour à 2 ans | .18 | 1.81 | .074 |
| TP 5-10 ans | -.21 | -.91 | .365 |
| TP 10-15 ans | -.08 | -.43 | .667 |
| Sexe de l'enfant | -.16 | -1.65 | .102 |
| Gardes de nuit à 2 ans | .42 | 2.73 | .007 |

Note. La variable dépendante est le poids factoriel de la relation mère-enfant. TP normalisé 5-10 ans = proportion annuelle de temps parental au domicile du père entre 5 et 10 ans; TP 10-15 ans = proportion annuelle de temps parental entre 10 et 15 ans.

VISE NE VARIETUR

Sous le N° 869

23 OCT. 2017

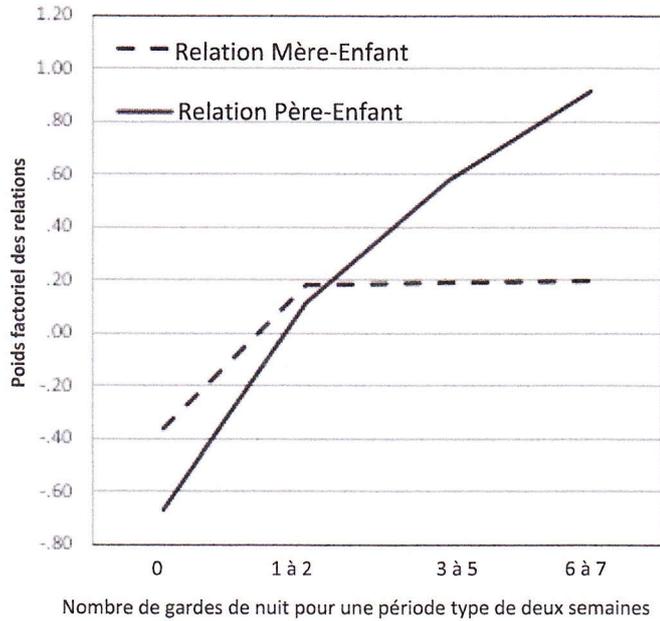


Figure 4. Relation entre les gardes de nuit au domicile du père lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans et la qualité des relations parents-enfant chez les enfants devenus jeunes adultes.

Le schéma de seuil pour les relations mère-enfant est également clairement préservé, que le niveau de conflit entre les parents soit bas ou élevé (Figure 5B), et que les parents soient en accord ou e désaccord sur le principe des gardes de nuit (Figure 6B).

Enfin, nous avons tenté de déterminer si les gardes de nuit au cours de premiers mois (avant l'âge de 1 an) étaient liées aux relations parents-enfant de la même manière que les gardes de nuit au cours de la petite enfance (2 ans). Nous avons réparti les enfants en deux groupes en fonction de leur âge à la séparation de leurs parents; c'est à dire, ceux dont les parents s'étaient séparés alors qu'ils étaient nourrissons, et ceux dont les parents s'étaient séparés lorsqu'ils avaient 1 ou 2 ans. Pour le groupe 'nourrissons' nous avons utilisé le nombre de gardes de nuit effectuées au cours de cette période. Pour le groupe d'âge de 1 à deux ans, nous avons utilisé le nombre de gardes de nuit effectuées à l'âge de 2 ans. Nous avons tenté de déterminer si les gardes de nuit effectuées au cours des premiers mois sont liées de la même manière aux relations parent-enfant que les gardes de nuit effectuées pendant la petite enfance en ajoutant l'effet principal de ce nouvel âge à la variable de la séparation, et l'interaction entre cette variable

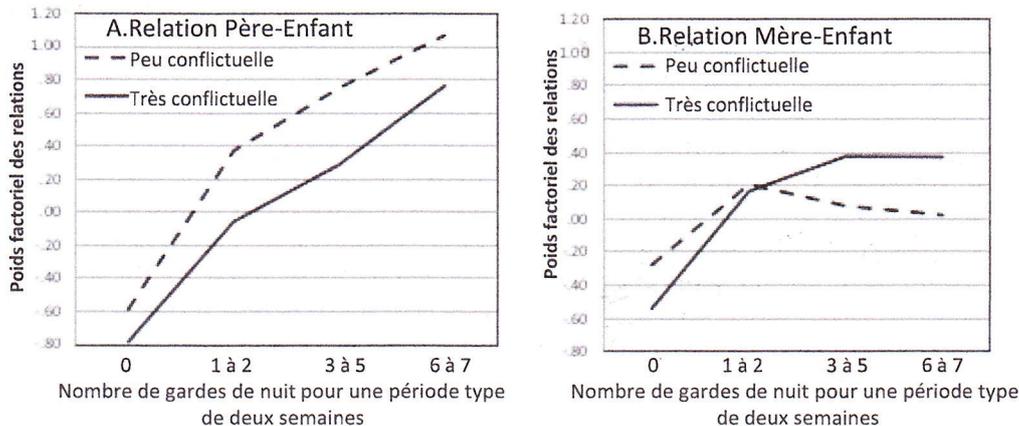


Figure 5. Relation entre les gardes de nuit au domicile du père lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans et la qualité des relations parents-enfant chez les enfants devenus jeunes adulte, dans le cas de parents ayant des relations peu ou très conflictuelles.

et le nombre de gardes de nuit à chaque âge aux régressions de la relation père-enfant et de la relation mère-enfant décrites ci-dessus. L'interaction ne s'est pas avérée significative pour les relations père-enfant, $t = .60$, $p = .549$, ni pour les relations mère-enfant, $t = .31$, $p = .756$. La Figure 7 illustre l'absence de modération par les gardes de nuit durant les premiers mois en comparaison avec les gardes de nuit durant la petite enfance. (Les catégories de gardes de nuit "3 à 5" et "6 à 7" sont écrasées en Figure 7 en raison du Ns plus petit de parents s'étant séparés avant que l'enfant n'atteigne l'âge d'1 an). La Figure 7A montre que la relation linéaire positive entre les gardes de nuit et les relations père-enfant est clairement préservée dans le cas des gardes effectuées au cours du premier mois comme dans celui des gardes effectuées pendant la petite enfance, et la Figure 7B indique que le schéma de seuil pour les relations mère-enfant est également clairement préservé dans le cas des gardes effectuées au cours du premier mois comme dans celui des gardes effectuées pendant la petite enfance

Discussion

La présente étude a démontré que l'augmentation du temps parental de nuit avec le père, jusqu'à un nombre de nuits égal avec les deux parents, tant au cours de la petite enfance (2 ans), qu'au cours des premiers mois (moins d'1 an), est associée à des relations plus sécurées avec chacun des deux parents, ce qui permet de mieux affronter les défis et incertitudes du début de l'âge adulte (Arnett, 2004). Les jeunes adultes ayant bénéficié de plus de gardes de nuit se sentent plus proches de leurs parents, tendent à se souvenir d'eux comme de personnes chaleureuses et dévouées, qui aimaient passer du temps avec eux durant leur enfance, rendent leurs parents moins facilement responsables des problèmes familiaux, et sont maintenant plus assurés de l'importance qu'ils revêtent aux yeux de leurs parents.

Les gardes de nuit à l'âge de 2 ans ont contribué à l'établissement de meilleures relations parents-enfants, indépendamment du temps parental exercé ultérieurement au cours de l'enfance et de l'adolescence. Cela signifie que toute "perte" de temps parental de nuit à l'âge de 2 ans n'est pas compensée par le temps parental ultérieur. Les gardes de nuit à l'âge de 2 contribuent aussi de manière indépendante à de meilleures relations parents-enfant, indépendamment de tous les autres bénéfices résultant du meilleur niveau d'études des parents, d'un moindre niveau de conflit parental pendant les cinq ans suivant la séparation, d'une meilleure capacité à s'accorder sur le principe des gardes de nuit, d'une séparation des parents plus tardive (au cours de la troisième année de l'enfant plutôt qu'au cours de la première ou de la deuxième), ou du sexe de l'enfant. Il est important de noter que des schémas d'association de même type et de même force entre les gardes de nuit à l'âge de 2 ans et les relations

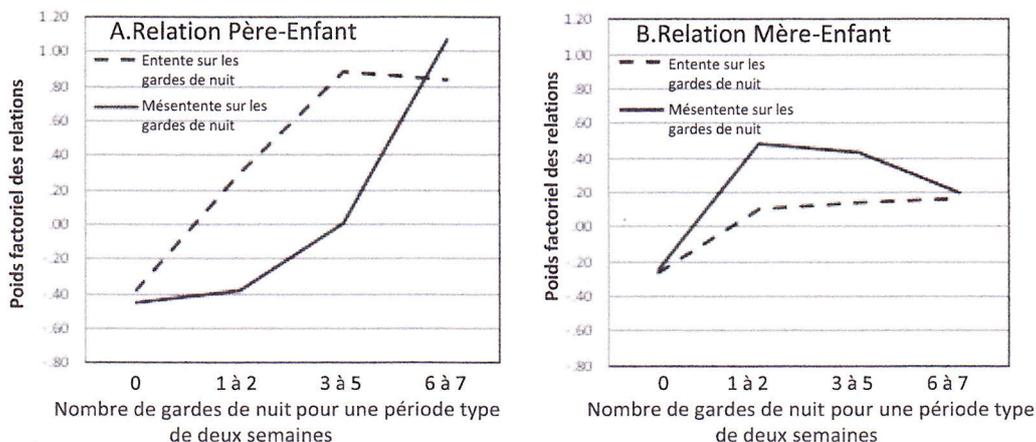


Figure 6. Relation entre les gardes de nuit au domicile du père lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans et la qualité des relations parents-enfant chez les enfants devenus jeunes adultes dans le cas de parents en accord et en désaccord sur le principe des gardes de nuit.

parents-enfant se produisent quels que soient les conflits concernant les gardes de nuit, le fait que les parents aient fait des études universitaires, et l'âge à la séparation. Cela signifie qu'il n'est pas exact d'affirmer que les gardes de nuit ne "marchent" que pour les parents ayant moins de conflits, s'accordant mieux sur le principe des gardes de nuit, ou ayant fait de plus longues études que la moyenne. Concernant la relation père-enfant, aucun bénéfice n'est associé aux visites de jour. Cela signifie que des visites de jour plus longues et/ou plus fréquentes ne compensent pas le manque de gardes de nuit. Enfin, il a été observé une association marginalement significative entre des visites de jours plus longues et/ou plus fréquentes au cours de la petite enfance, et une meilleure qualité des relations mère-enfant.

Il convient donc de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la présente étude démontre les bénéfices des gardes de nuit pour les mères et les pères au cours des premiers mois et de la petite enfance, alors que toutes les études précédentes ont produit des résultats pour la plupart ambigus, nuls ou contradictoires. Les deux seules indications d'un possible préjudice à la relation mère-enfant sont ambiguës car obtenues par le biais de mesures dont la validité reste à démontrer (c'est à dire la "surveillance visuelle" selon McIntosh et al., 2010, 2013, et l'évaluation par la mère des manifestations de l'attachement selon Tornello et al., 2013). Dans la présente étude, la validité de trois des cinq mesures de la relation parent-enfant a été préalablement démontrée (Laumann-Billings & Emery, 2000; Parker, 1989; Schenck et al., 2009; Suh et al., 2016); la validité des deux autres

mesures concernant les deux parents est établie par leur corrélation avec les trois premières, tel que le démontre l'analyse factorielle (voir Tableau 2).

Certains des résultats nuls ou contradictoires pourraient être expliqués par le fait que les études préalables ont évalué les associations à court terme avec les gardes de nuit plutôt que les associations à long terme. Solomon et George (1999) n'ont conclu à aucune association entre l'attachement et les gardes de nuit, mais ils ont évalué ces deux éléments de manière contemporaine, ce qui n'aurait pas permis de tenir compte du temps de latence nécessaire à l'instauration d'une parentalité à l'écoute et d'attachements plus sécurisés. L'évaluation du comportement de l'enfant (c'est à dire les problèmes sociaux, l'irritabilité, les difficultés respiratoires, la persistance, les comportements à problème, et les comportements positifs) a produit des résultats pour la plupart contradictoires, ce qui suggère la possibilité que les évaluations à court terme de ces variables aient pris en compte les difficultés d'ajustement comportemental rencontrées par l'enfant, lesquelles ont pu donner lieu à des manifestations incohérentes et temporaires en réponse aux gardes de nuit.

Les résultats démentent l'hypothèse selon laquelle (George, Solomon, et al., 2011; Main et al., 2011; Sroufe & McIntosh, 2011) l'augmentation de la fréquence des gardes de nuit loin de la mère porterait préjudice à la relation mère-enfant. Les résultats de la présente étude démentent fortement cette théorie, non seulement en raison des bénéfices apportés à la relation mère-enfant, mais aussi

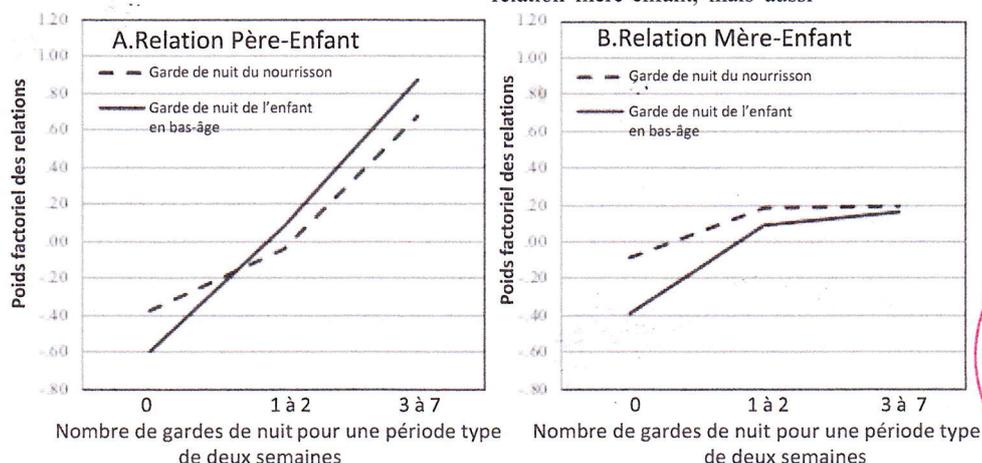


Figure 7. La relation entre les gardes de nuit au domicile du père et la qualité des relations parents-enfant au début de l'âge adulte pour les enfants ayant été confiés au père la nuit au cours des premiers mois ou de la petite enfance.

VISÉ NE VARIETUR
Sous le N° 869

23 OCT. 2017

